



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana
-oOo-



La Décentralisation à Madagascar *Dimensions et Enjeux*

La Coopération Décentralisée

*Accompagnement des CTD
dans leurs initiatives
de développement*



Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
Anosy - 101 - Antananarivo
MADAGASCAR

LE PROGRAMME NATIONAL DE DECENTRALISATION ET DE DECONCENTRATION (PN2D)

VISION

Des collectivités efficaces au service de citoyens responsables

PRINCIPE D'ORIENTATION

- Transparence
- Subsidiarité
- Autonomie
- Participation et responsabilisation
- Contrôle démocratique

FINALITE

- Capacités institutionnelles, administratives, sociales, économiques et techniques accrues.
- Conditions de vie, du bien-être social et du développement économique améliorées

OBJECTIFS

- Rapprocher le Gouvernement des citoyens par les biais de la Décentralisation et de la Déconcentration.
- Rapprocher les citoyens de l'exercice du pouvoir.
- Améliorer la gouvernance locale

Axes stratégiques

Axe 1: Consolider la décentralisation

Axe 2: Renforcer les Services Déconcentrés au service des Collectivités.

Axe 3: Promouvoir la participation citoyenne

DIMENSIONS ET ENJEUX DE LA DECENTRALISATION

□ Dimensions politiques:

Développer de nouvelles relations entre :

- Etat et collectivités
- Citoyens et pouvoirs locaux

□ Dimensions économiques:

Favoriser une dynamique de développement régional et local.

□ Dimensions sociales:

Favoriser la constitution d'un cadre de concertation des acteurs locaux.

□ Efficacité:

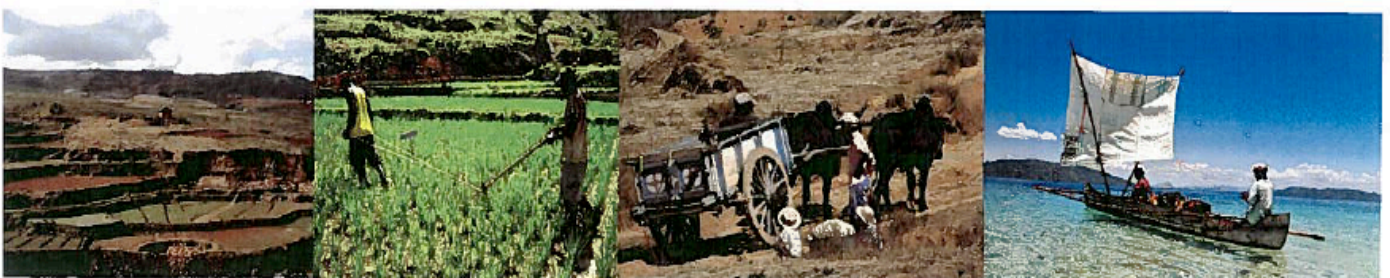
Des solutions adaptées aux besoins et une meilleure gestion des ressources locales

□ Responsabilité:

Partage de responsabilité et redevabilité

□ Participation:

La population associée aux prises de décisions locales



LE DEFI

Le défi pour Madagascar est d'avoir **des collectivités efficaces au service de citoyens responsables, à travers des principes de :**

Transparence :

Des procédures claires et accessibles, ainsi que le droit et l'accès à l'information.

Simplicité, subsidiarité et autonomie :

Une répartition des rôles, des compétences et des moyens dans le respect du principe de subsidiarité et d'autonomie.

Etat de droit :

Un système juridique cohérent, coordonné et harmonisé, respecté par tous les acteurs des différents niveaux institutionnels et respectant leurs droits.

Responsabilisation :

Des responsabilités claires, des mécanismes efficaces de contrôle et de redevabilité (rendre compte, valoriser l'excellence et sanctionner les abus).

Coordination :

Une meilleure coordination des politiques sectorielles à travers le caractère fédérateur du futur schéma national de l'aménagement du territoire.

LES ACQUIS

ORIENTATIONS POLITIQUES

- LP2D élaborée et validée en 2005
- PN2D élaborée et validée en 2006
- PNAT élaborée et validée en 2006
- PNH élaborée et validée en 2006



DOCUMENTS DE STRATEGIE ET OUTILS DE TRAVAIL



- Stratégie de communication du Ministère,
- Stratégie de formation des élus et responsables locaux,
- Actes des assises de la coopération décentralisée,
- Système de suivi et évaluation des Collectivités,
- Harmonisation des outils d'appui aux Collectivités,
- Manuels et supports didactiques.
- Schéma National d'Aménagement du Territoire
- Réforme des textes sur la fiscalité locale
- Réforme foncière
- Code de l'urbanisme

RENFORCEMENT DE CAPACITES

- Mise en place et suivi des Centres d'Appui aux Communes ;
- Relance de la fiscalité locale ;
- Mise en place et opérationnalisation du Fonds de Développement Local (FDL) ;
- Suivi et encadrement des Communes en matière de gestion financière et comptable
- Renforcement des capacités des Collectivités en Maîtrise d'ouvrage communal (MOC)

LA COOPERATION DECENTRALISEE, UN OUTIL POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation entend faire de la Coopération Décentralisée, un important levier de développement et un appui incontournable au processus de décentralisation malgache.

- Renforcer les Institutions territoriales
- Favoriser l'action publique négociée et
- Accompagner les initiatives de développement.

Telles sont les préoccupations qui sous-tendent les actions en faveur de la Coopération Décentralisée.



Née au début des années 60, la coopération décentralisée, définie à l'époque comme de simple jumelage, n'est pas récente à Madagascar. Des dynamiques ont été enregistrées. Les Partenariats se sont étendus de plus en plus vers le développement inter-collectivité.



Quelques chiffres :

- une cinquantaine de partenariats actifs dans l'île
- 4 à 5 millions d'Euro par an investis (avec co-financement)
- Appel à projet MAEE 2010 : 11 projets sur 13 retenus pour un co-financement total de 1.435.975 €

Dans cette lancée, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, à travers l'atelier national sur la coopération décentralisée tenu les 25 et 26 mai 2010 voulait :

- *Faire le point sur l'état et les évolutions des coopérations décentralisées depuis 4 ans, et notamment durant la crise politique.*
- *Renforcer la coordination et les échanges entre les coopérations, notamment celles travaillant autour de thématiques ou de territoires communs.*
- *Déterminer la place de la coopération décentralisée dans un éventuel programme de sortie de crise et proposer des solutions pour leur mise en œuvre.*

Des recommandations ont été conjointement formulées sur :

- *l'appui institutionnel dans les actions de coopération décentralisée ;*
- *la coopération décentralisée et le processus de développement local ;*
- *le renforcement de la coordination entre les partenariats de coopérations décentralisées.*

LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCAISE A MADAGASCAR

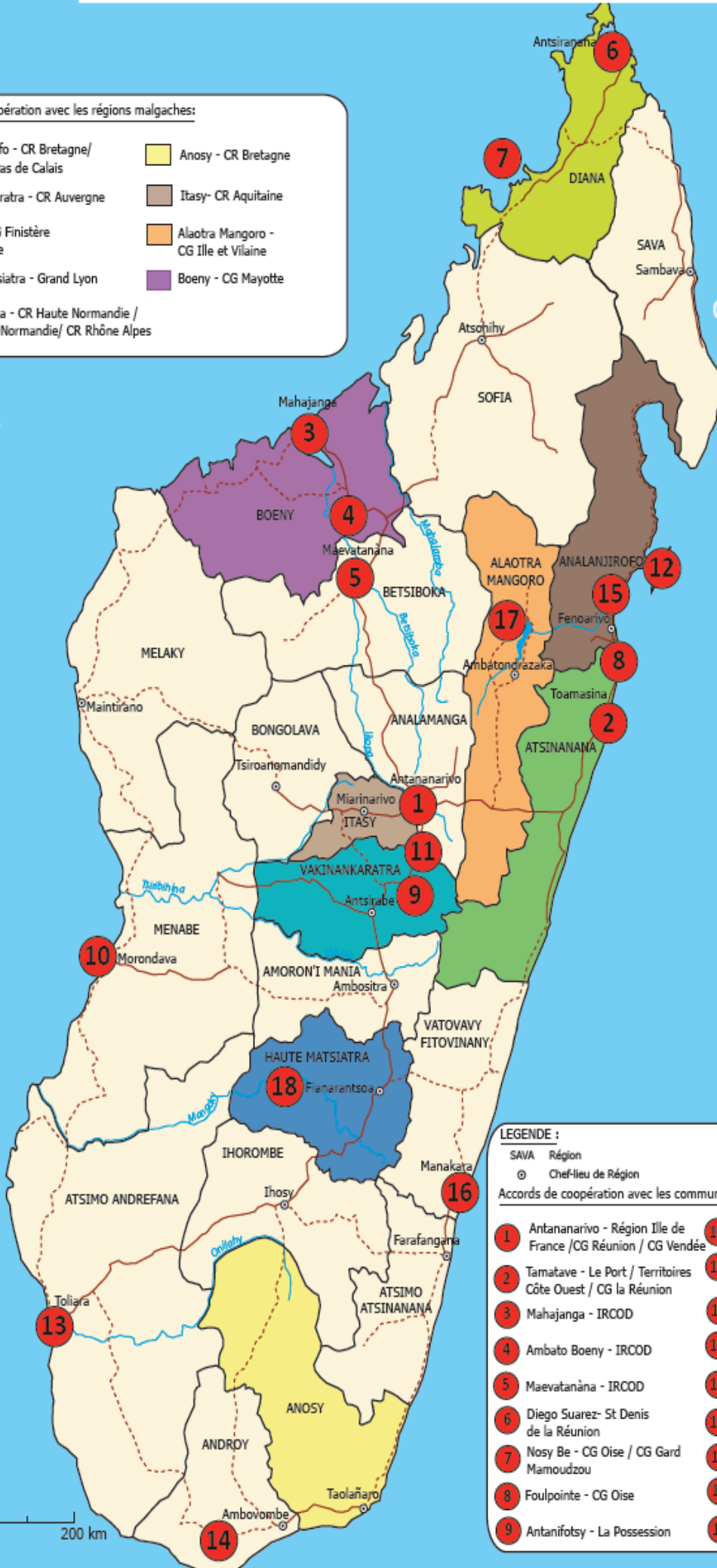


Accords de coopération avec les régions malgaches:

- | | |
|---|--|
| Analanjirofo - CR Bretagne/
CR Nord Pas de Calais | Anosy - CR Bretagne |
| Vakinankaratra - CR Auvergne | Itasy - CR Aquitaine |
| Diana - CG Finistère
CR Picardie | Alaotra Mangoro -
CG Ile et Vilaine |
| Haute Masiatra - Grand Lyon | Boeny - CG Mayotte |
| Atsinanana - CR Haute Normandie /
CR Basse Normandie/ CR Rhône Alpes | |

CANAL DU MOZAMBIQUE

OCEAN INDIEN



LEGENDE :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| SAVA Région | — Voie primaire |
| ⊙ Chef-lieu de Région | - - - Voie secondaire |

Accords de coopération avec les communes malgaches:

- | | |
|--|--|
| 1 Antananarivo - Région Ile de France / CG Réunion / CG Vendée | 10 Morondava - Gd Quevilly |
| 2 Tamatave - Le Port / Territoires Côte Ouest / CG la Réunion | 11 Ambatolampy - CG Oise Varennes sur Allier |
| 3 Mahajanga - IRCOD | 12 Sainte Marie - Saint Priest en Jarez |
| 4 Ambato Boeny - IRCOD | 13 Toliara - CG Oise / Dunkerque |
| 5 Maevatanàna - IRCOD | 14 District de Tsihombe - CG Eure |
| 6 Diego Suarez- St Denis de la Réunion | 15 Ampasina Maningory - Meylan |
| 7 Nosy Be - CG Oise / CG Gard Mamoudzou | 16 Manakara - Partenay |
| 8 Foulpointe - CG Oise | 17 Morarano Gara -St Gges de Reintembault |
| 9 Antanifotsy - La Possession | 18 Antanetibe/Mahazaza - St Jean de Monts |

0 100 200 km